

OCLT : O2 - Maintenir et développer les usages et modes de gestion favorables à la biodiversité et à la fonctionnalité des écosystèmes

ODD : O2.M2 - Encourager des modalités de gestion hydraulique favorables aux enjeux écologiques et économiques du site

Résultats attendus	Maintien d'un réseau hydraulique fonctionnel et favorable aux espèces d'intérêt communautaire
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i> (3150)
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces présentes sur le site
Localisation	Marais doux
Surface concernée	Linéaire de canaux et de fossés des marais
Planification	Tout au long de la phase d'animation
Actions liées	Toutes les fiches « marais », FG1, FG3

Justification de l'action

Le réseau hydraulique constitue un milieu de vie pour une grande diversité d'espèces, dont certaines d'intérêt communautaire. En fonction de leurs caractéristiques (largeur, profondeur, envasement, végétation des berges ou de pleine eau, niveaux d'eau, sinuosité...) les canaux et les fossés jouent le rôle de sites d'alimentation, de reproduction, de développement, d'hibernation ou de refuge.

Mais, l'évolution naturelle de ces linéaires en eau conduit à leur atterrissement, c'est-à-dire leur comblement en vases et en dépôts organiques (cadavres, débris végétaux), ainsi que leur fermeture par la végétation aquatique et rivulaire. Un entretien régulier des canaux et des fossés est donc garant du maintien d'un bon fonctionnement hydraulique du réseau. Il permet de pérenniser les habitats favorables aux différentes espèces ainsi que les activités en place.

La gestion hydraulique est donc une composante essentielle du fonctionnement des marais. L'entretien du réseau est effectué par les syndicats de marais, les exploitants et les propriétaires des parcelles.

Cependant, les travaux effectués peuvent avoir une incidence non négligeable sur la faune et la flore. En effet, les opérations de curage et d'élimination de la végétation des berges, si menés durant des périodes inadaptées, peuvent perturber ou mettre en danger certaines espèces (avifaune, Cistude), voir détruire des habitats (roselières, etc...). Il est donc nécessaire que soient pris en compte les enjeux écologiques locaux lors des opérations de restauration ou d'entretien du réseau hydraulique.

Description de l'action

MODALITES TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE

Des protocoles et des cahiers des charges prenant en compte ces aspects environnementaux existent et sont déjà mis en pratique sur la presqu'île d'Arvert :

- **Protocole d'aménagement et de gestion concertés des marais de Charente-Maritime** (6 décembre 1991),
- **Protocole d'entretien ou de restauration du réseau hydraulique et de ses ouvrages en marais doux** (UNIMA, 2005),

- **Marais Mode d'emploi n°2 : Curage des canaux et fossés d'eau douce en marais littoraux** (Forum des Marais Atlantiques, 2007).

En concertation avec les acteurs locaux, certaines modalités techniques pourront être adaptées en fonction des difficultés rencontrées sur le terrain en vue d'ajuster au mieux le protocole d'entretien aux problématiques propres au site (espèces, habitats, activités).

Toutefois, les principes généraux suivants devront être respectés lors des travaux de réhabilitation des fossés et des canaux reconnus favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire :

- Les travaux devront être menés sur une échelle hydraulique cohérente. Une fréquence d'entretien comprise entre 5 et 7 ans est conseillée,
- Les périodes de travaux devront être adaptées à la phénologie de la faune sensible. En général, les périodes automnales et hivernales sont conseillées, mais elles ne prennent pas en compte certaines espèces :
 - « les opérations de curage seront proscrites en hiver et durant les périodes de gel dans les zones à Cistude d'Europe afin de protéger les individus hivernant »,
 - « les travaux seront proscrits du 1^{er} avril au 30 juin afin de limiter le dérangement de l'avifaune nicheuse ».

Privilégier donc une période d'intervention comprise entre mi juillet et fin octobre dans les secteurs sensibles,

- Les opérations pourront être modulées en fonction des risques identifiés :
 - « en cas de présence d'une espèce végétale invasive (jussie,...) la zone concernée sera traitée (arrachage, destruction,...) préalablement à tout entretien (curage,...) »,
- L'alternance de fossés vieillis (envasés et végétalisés) et de fossés plus ou moins récemment entretenus sera favorisée en fractionnant les interventions sur plusieurs années (3-4 ans...). Elle permettra ainsi une recolonisation rapide des linéaires traités par la faune,
- La végétation des berges (roselières, joncs,...) sera conservée lors des opérations de curage afin d'éviter la fragilisation des berges et de conserver des abris pour la faune,
- Les interventions seront pratiquées d'une seule berge afin de préserver la végétation rivulaire (arbustes, boisements,...). Le bord d'accès sera défini de façon à privilégier la rive de « moindre intérêt écologique »,
- Le principe du « vieux fond – vieux bord » sera respecté afin d'éviter d'élargir ou d'approfondir le linéaire traité,
- Le profil (sinuosité) du linéaire sera respecté. Ces opérations n'ont pas pour but de recalibrer les fossés et les canaux,
- Les produits de curage seront régalez à proximité immédiate des linéaires traités. Le régalez n'a pas pour but l'obstruction de connexions hydrauliques entre compartiments (fossés / prairies,...), ni le comblement de dépressions inondables et de mares. Le caractère inondable de tous les milieux devra être conservé, quitte à exporter les produits de curage. Les produits contenant des fragments d'espèces invasives (Jussie, etc...) seront dans tous les cas exportés afin d'éviter leur propagation dans l'environnement.

Outils

Mission d'animation du DOCOB, Contrats Natura 2000 (agricoles, autres,...), Charte Natura 2000, subvention ou tout autre outil ou projet y concourant

Acteurs concernés

Propriétaires et ayant-droits, Syndicats de marais

Plan de financement

Coût unitaire indicatif : de 1.50€/ml à 3€/ml

Coûts indicatifs prévisionnels : difficiles à estimer, fonction du linéaire nécessitant des interventions (non déterminé sur les 200 km de canaux existants)

Intitulé	Coût prévisionnel	Calendrier (5 ans)				
Opérations d'entretien et de réhabilitation de canaux et de fossés	Phase d'animation	X	X	X	X	X

Budget prévisionnel sur 5 ans : indéterminé

Financeurs potentiels : Etat / Europe

Partenaires et structures ressources

Structure animatrice, Syndicats et structures professionnels (Syndicats de marais,..),
Associations environnementales, Services de l'Etat (DREAL, DDTM17)

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de mise en œuvre :

- Efforts consentis : nombre d'hj et coût des réalisations
- Linéaires de fossés/canaux entretenus selon les protocoles et cahiers des charges précédemment cités (nombre de contrats/chartes signé(e)s)

Indicateurs de performance :

- Intérêt écologique des fossés entretenus avant/après intervention
- Evolution des populations des espèces cibles